

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 1112

AMENDEMENT

présenté par

M. Juvin, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Bazin et M. Ray

ARTICLE 16

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« aide à mourir définie »

les mots :

« euthanasie ou le suicide assisté définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification sémantique.